

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026  
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-08

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :**

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

**Objet : ACHAT DES RENARDEAUX A LA MONGIE**

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le liquidateur de la SARL DU PIC D'ESPADE MENGELATTE ET CIE accepte de résilier le bail par anticipation sur la parcelle CB62 avec la cession des constructions au profit du bailleur,

Monsieur le Maire explique, qu'en conclusion, l'emphytéote vend son droit au bail et ses constructions attenantes 10 000€ à la commune de Campan.

Il est proposé d'accepter la vente et de la confier à l'étude du Notaire Viaud située à Bagnères-de-Bigorre.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article unique :** accepte la résiliation du bail de la SARL DU PIC D'ESPADE MENGELATTE ET CIE et ses constructions attenantes par anticipation pour la somme de 10 000 euros.

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

